CANADA LANDS SURVEYS RECORDS

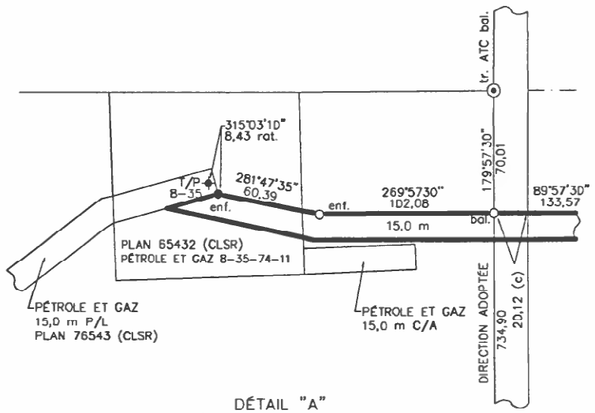

DÉTAIL "A"
ÉCHELLE = 1:2000

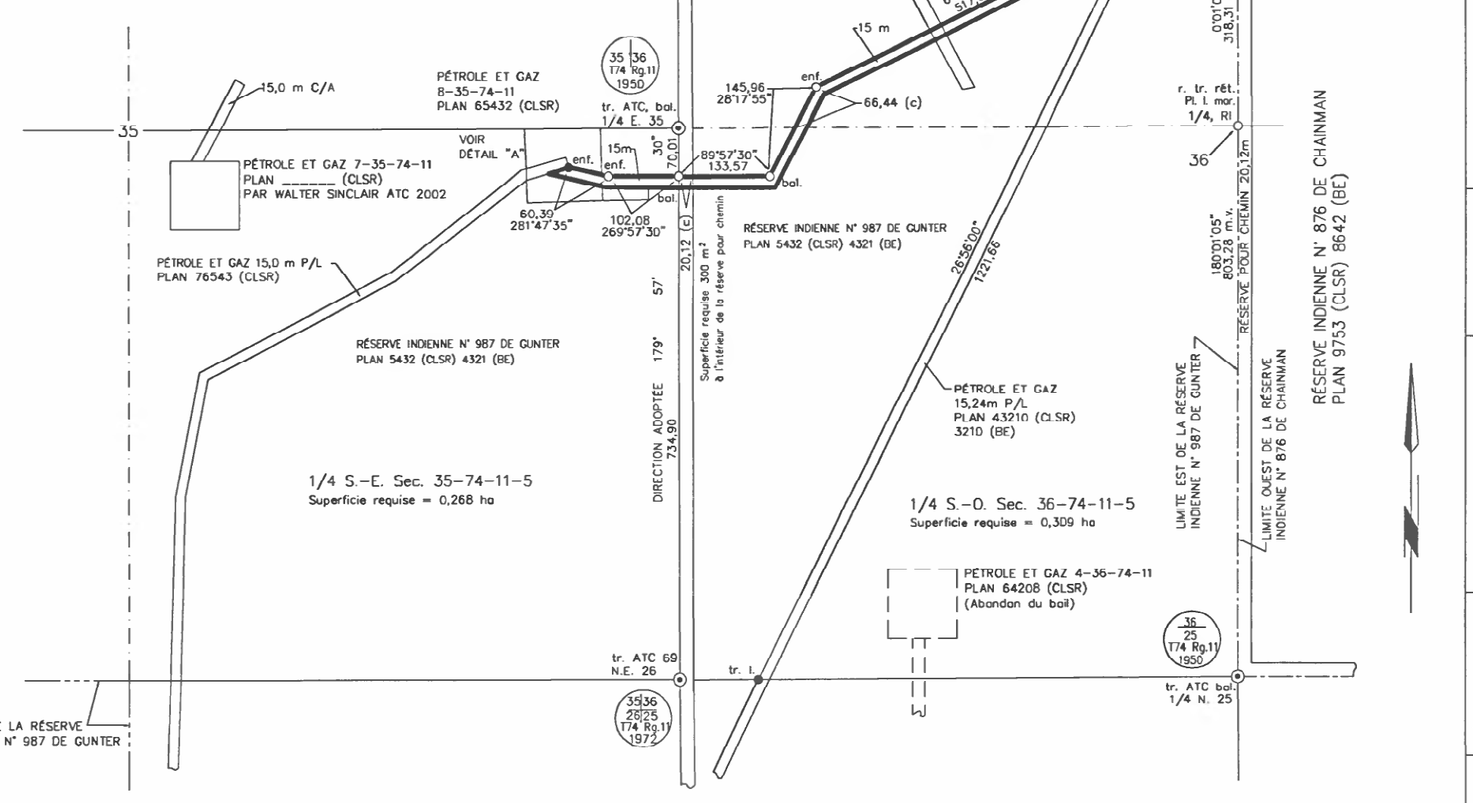

SPÉCIMEN SEULEMENT

SERVICES PÉTROLE ET GAZ INC.

Plan et notes d'arpentage de
l'emprise pour pipeline dans
le 1/4 S.-E. de la Sec. 35, la 1/2 O. de la Sec. 36
et traversant la réserve pour chemin

Tous à l'intérieur du Tp. 74, Rg. 11 à l'O. 5ième M.

RÉSERVE INDIENNE N° 987 DE GUNTER – ALBERTA

100 200 20 100 200 300 400 500 mètres

ÉCHELLE 1: 5 000

LÉGENDE

Borne de fer règlementaire de l'Alberta trouvée.....●
Repère de fer règlementaire de l'Alberta posé.....○
Borne A.T.C. règlementaire trouvée.....⊙
Borne A.T.C. en aluminium trouvée.....⊙ ATC 69
Tête du puits existante (T/P).....✦
bal. signifie que des balises de repère ont été placées à 0,30 m à l'intérieur de l'emprise, sauf indication contraire.
enf. signifie que le repère a été enfoui.
m.v. signifie mesures vérifiées.
rat. signifie rattachement.
C/A signifie chemin d'accès.
P/L signifie emprise pour pipeline.
Les distances sont métriques.
Les terres en cause sont montrées ainsi ▬▬ et sont d'une largeur uniforme de 15 m.
Superficie requise pour l'emprise est égale à 1,71 ha.
Cet arpentage a été exécuté durant la période du 20 août 2002 au 19 octobre 2002 par John D'Auteuil A.T.C., ALS.

CERTIFIÉ CONFORME

"signature à l'encre noire indélébile" — John S. D'Auteuil
Arpenteur des terres du Canada, Alberta Land Surveyor

28 janvier 2003 — Date

ASSOCIATION OF CANADA LAND SURVEYORS
JOHN S. D'AUTEUIL
No 0000

SERVICES PÉTROLE ET GAZ INC.

"signature à l'encre noire indélébile"

Ressources naturelles Canada
para. 40(1) du règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes

Révisé

pour l'Arpenteur Général — Date

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

Date

John S. D'Auteuil A.T.C., ALS

DOSSIER No. : IAZB3C

CANADA LANDS SURVEYS RECORDS

MINUTE 11709F